

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 7 SEPTEMBRE 2011

Lors de sa réunion du 7 septembre 2011, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelle saisine

Projet de transfert de l'Ecole Centrale Paris sur le Plateau de Saclay

Par lettre en date du 27 juin 2011, reçue le 27 juin 2011, le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle a saisi la Commission nationale du projet de transfert de l'Ecole Centrale Paris sur le Plateau de Saclay. Ce projet, dont le coût s'élève à 221 millions d'€, consiste à réaliser sur le site du Moulon à Gif-sur-Yvette, les bâtiments nécessaires à l'accueil des activités de l'Ecole aujourd'hui situées à Châtenay-Malabry. Conformément à l'article R.121-3 du code de l'environnement, il a fait l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal national (Le Monde des 26-27 juin 2011) et un journal local (Le Parisien du 25 juin 2011 - édition Essonne).

Ce projet s'inscrit dans une stratégie d'aménagement visant au développement du pôle de Paris-Saclay suivant deux principes majeurs : l'accroissement de la proximité entre acteurs scientifiques et industriels et l'émergence, à partir des implantations scientifiques existantes, de lieux de vie.

Par lettre en date du 1^{er} août 2011, reçue le 2 août 2011, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a apporté des éléments d'information complémentaires sur le cluster scientifique et technologique de Saclay et le campus universitaire de Paris-Saclay.

L'implantation de l'Ecole sur le site du Moulon devrait permettre à ses laboratoires de bénéficier pleinement des compétences déjà présentes ou appelées à rejoindre le plateau de Saclay. Elle faciliterait l'accès aux grands équipements scientifiques installés et la collaboration avec des partenaires déjà implantés. L'objectif fondamental du projet est le renforcement stratégique avec l'Ecole supérieure d'Electricité et le développement du partenariat avec l'Ecole Normale Supérieure de Cachan et les unités de l'Université Paris Sud 11 actives dans le domaine des Sciences de l'ingénierie.

L'estimation des besoins de l'Ecole a permis de définir un programme d'une surface SHON de 70 000 m² dont 10 000 mutualisés avec l'Ecole supérieure d'électricité, l'école normale supérieure de Cachan et l'Université Paris Sud. Les équipements sportifs, les espaces de restauration collective, le logement des étudiants feraient l'objet de projets mutualisés. Le projet d'implantation de l'Ecole amènerait environ 4 800 personnes dont 3 600 étudiants sur le site.

Le projet de transfert, en partenariat avec l'Ecole supérieure d'électricité et l'Université Paris Sud 11, vise à développer le Collège des Sciences de l'ingénierie et des systèmes en vue de promouvoir, au plus haut niveau d'excellence en enseignement et en recherche, les sciences des systèmes et les sciences et technologies de l'information. Il revêt à ce titre un caractère d'intérêt national.

Le lieu d'implantation présenté au cœur de la partie déjà urbanisée du plateau de Moulon permettrait de ne pas consommer de surfaces dédiées à l'agriculture. Les laboratoires d'expérimentation devraient disposer d'un réseau d'évacuation particularisé, comme c'est déjà le cas à Chatenay-Malabry, et d'une station de neutralisation des effluents. S'agissant des impacts hydrauliques, une étude de gestion globale des eaux est en cours de réalisation par l'Etablissement public Paris-Saclay : la gestion de l'eau est un point d'attention particulier pour tout projet d'implantation sur le plateau, en raison de ses caractéristiques géologiques et de sa position en surplomb de zones habitées, potentiellement vulnérables en cas de pluies exceptionnelles.

Le projet va contribuer à la dynamique d'innovation à l'œuvre sur le plateau de Saclay, en renforçant le lien entre recherche fondamentale, recherche appliquée et entreprises et entraîner le développement économique et l'attractivité du territoire.

La question de l'accès au plateau de Saclay a été débattue à l'occasion du débat sur le réseau de transport public du Grand Paris. Une gare du métro automatique Grand Paris Express sera implantée dans le quartier du Moulon. A plus court terme, le projet d'implantation devrait bénéficier de l'amélioration prévue de la desserte du Moulon en transport en commun en site propre.

Considérant que le projet ne porte pas à ce stade sur l'ensemble de l'opération Paris Saclay, dont la Commission pourrait être opportunément saisie, et que les enjeux socio-économiques et l'impact sur l'environnement du seul transfert de l'Ecole Centrale Paris ne sont pas significatifs, la Commission nationale a décidé de ne pas organiser de débat public sur ce projet mais, s'agissant d'une opération inscrite dans une stratégie plus large d'innovation et incluse dans un territoire d'avenir, de recommander au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche d'ouvrir une concertation selon certaines modalités.

La concertation sera placée sous l'égide d'une personnalité indépendante, garante du bon déroulement de la concertation et désignée par la Commission. Elle fera une large place à

l'information du public et à l'expression du public. Elle portera également sur l'inclusion du projet dans les objectifs de mutualisation du campus et la réalisation du cluster de Saclay. Elle fera l'objet d'un compte rendu à la Commission nationale, qui sera rendu public.

La Commission nationale a désigné M. Jean-Luc MATHIEU en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation recommandée sur le projet de transfert de l'Ecole central Paris sur le plateau de Saclay.

II – Débats décidés

1 - Projet de ligne nouvelle Paris-Normandie

M. Olivier GUERIN, président de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie, a présenté le projet de dossier du débat. La Commission l'a considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Sur proposition de M. Olivier GUERIN, la Commission nationale a arrêté le calendrier du débat qui aura lieu du 3 octobre 2011 au 3 février 2012 et approuvé ses modalités de mise en œuvre : 23 réunions publiques, site Internet dédié, relations avec la presse.

2 - Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon

Sur proposition de M. Michel GAILLARD, président de la Commission particulière du débat public sur le projet de ligne à grandes vitesses Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon, la Commission a modifié le calendrier du débat qui aura lieu du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012 et non du 4 octobre 2011 au 25 janvier 2012.

3 - Projet de réalisation d'une piste longue à Mayotte

Sur proposition de Mme Anziza MOUSTOIFA, présidente de la commission particulière du débat public sur le projet de réalisation d'une piste longue adaptée aux vols long-courriers à Mayotte, la Commission nationale a modifié le calendrier du débat dont la deuxième phase aura lieu du 9 septembre au 6 novembre 2011 et non du 2 septembre au 6 novembre 2011.

4- Projet d'extension du port de Jarry (Guadeloupe)

M. Jean-Claude DEGRAS, président de la commission particulière du débat public sur le projet d'extension du port de Jarry, a présenté le projet de dossier du débat. La Commission l'a considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Sur proposition de M. Jean-Claude DEGRAS, la Commission a arrêté le calendrier du débat qui aura lieu du 5 octobre 2011 au 31 janvier 2012 et approuvé ses modalités de mise en œuvre : 20 réunions publiques, site Internet dédié, 8 lieux d'exposition, mise à disposition de carte T, relations avec la presse.

5 - Projet d'extension du réseau hydraulique de la région Languedoc-Roussillon (Aqua Domitia)

M. Philippe MARZOLF, président de la commission particulière du débat public sur le projet d'extension du réseau hydraulique de la région Languedoc-Roussillon (Aqua Domitia) a présenté le projet de dossier du débat. La Commission l'a considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Sur proposition de M. Philippe MARZOLF, la Commission a arrêté le calendrier du débat qui aura lieu du 15 septembre 2011 au 29 décembre 2011 et approuvé ses modalités de mise en œuvre : 13 réunions publiques dont 7 diffusées en direct sur le site Internet dédié, atelier d'expert sur les ressources en eau, relations avec la presse.

6 - Projet d'aménagement de la Bassée

Par lettre en date du 18 juillet 2011, le président des Grands Lacs de Seine (Institution interdépartemental des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine) a sollicité un délai supplémentaire de 2 mois pour la mise au point du dossier du débat sur le projet d'aménagement de la Bassée.

Sur proposition de M. Patrick LEGRAND, président de la commission particulière du débat public sur le projet d'aménagement de la Bassée, la Commission nationale a décidé de prolonger de deux mois le délai de 6 mois prévu à l'article R.121-7 II du code de l'environnement.

7 - Projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-seine et Nogent-sur-seine

Par lettre en date du 20 juillet 2011, le directeur général de Voies navigables de France (VNF) a sollicité un délai supplémentaire de 2 mois pour la mise au point du dossier du débat sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-seine et Nogent-sur-seine.

Sur proposition de M. Patrick LEGRAND, président de la commission particulière du débat public sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-seine et Nogent-sur-seine, la Commission nationale a décidé de prolonger de deux mois le délai de 6 mois prévu à l'article R.121-7 II du code de l'environnement et a nommé Madame Isabelle JARRY membre de la commission particulière.

III – Concertation volontaire

Projet de modernisation de la ligne Massy-Valenton

Par lettre en date du 29 juin 2011, le président de Réseau Ferré de France a sollicité l'avis de la Commission nationale sur les modalités d'organisation de la concertation volontaire sur le projet de modernisation de la partie ouest de la ligne actuelle Massy-Valenton et la désignation d'une personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation, annoncée à l'occasion du débat public sur le projet d'Interconnexion Sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France.

La Commission a désigné Madame Laurence de Carlo en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation volontaire sur la partie ouest du projet de modernisation de la ligne actuelle Massy-Valenton.

La Commission nationale sera informée, après leur validation par le garant, des modalités, du déroulement et du calendrier de la concertation volontaire.

Le compte rendu de la concertation sera rendu public et adressé à la Commission nationale.

Philippe DESLANDES